



## **COMPTE RENDU DE LA CAPA PSY EN du Jeudi 20 juin 2019**

Etaient présents :

- M.Jaillet, DRH
- M.Villerot Chef de division DIPER E et son adjointe Mme Briguet
- M.Rivaux, chef de bureau
- Mme Durand Poudret, gestionnaire des psy EN

Les commissaires paritaires élus :

- Pour le SE UNSA/SNP : Mme Hozenat, Psy EN EDA
- Pour la FSU : Mme Penavaire, DCIO et sa suppléante Mme Vezin, M. Celles.

La représentante psy EN tirée au sort pour la classe exceptionnelle : Mme Grand, psy EN EDA

En réponse à la déclaration liminaire du SE UNSA/SNP, concernant le projet de suppression des CAPA dans la loi de réforme de la fonction publique, M.Jaillet rappelle que la secrétaire générale d'académie a déclaré vouloir maintenir un espace de dialogue entre l'administration et les représentants du personnel, même en l'absence de CAPA. Par ailleurs, une GRH de proximité doit se mettre en place à la rentrée dans chaque DSDEN de l'académie avec un personnel dédié. M.Jaillet pense que cela pourra agir en faveur d'une meilleure communication entre l'administration et les psy En EDA.

Interpellé par le SE UNSA/SNP concernant le nombre important de postes qui seront vacants à l'issue du mouvement, M.Jaillet annonce qu'à l'heure actuelle le rectorat ne dispose d'aucun moyen financier pour recruter des contractuels sur des postes EDA.

La ligne budgétaire autorisant le recrutement de contractuels sur des postes EDA est incluse dans la dotation dédiée aux TZR (titulaire sur zone de remplacement). Or l'académie de Grenoble serait cette année "excédentaire" sur cette ligne budgétaire. Les possibilités d'embauches de contractuels vont donc dépendre des ajustements annuels qui s'opèreront en cours d'année.

M.Jaillet s'engage à contacter le cabinet de la rectrice pour nous apporter une réponse concernant l'autorisation de participation des Psy EN aux congrès de l'AFPEN et de l'APSYEN en septembre 2019.

**Concernant le mouvement des psy EN EDO :** sur 16 participants, 10 étaient des stagiaires entrant dans l'académie à l'issue de la phase inter et tous ont vu leur voeu n°1 satisfait. 4 titulaires ont obtenu leur mutation sur leur voeu n°1 et 2 titulaires sont maintenus sur leur poste. Notons qu'à l'issue de ce mouvement, tous les postes de psy EN EDO dans le département de la Drôme sont pourvus, ce qui impliquera une mobilité pour les personnels contractuels.

**Concernant le mouvement des psy EN EDA :** sur 37 participants, il y avait 4 stagiaires et 3 titulaires entrant dans l'académie à l'issue de la phase inter : 4 ont obtenu satisfaction sur leur voeu n°1 ou 2. 3 psychologues détachés ayant demandé leur intégration ont obtenu satisfaction sur leurs voeux 1 et 2. Une collègue en mesure de carte scolaire a obtenu satisfaction sur son voeu 2

Pour les 26 titulaires candidats au mouvement, 13 ont obtenu satisfaction dont 11 sur leur voeu n°1 et 13 collègues sont maintenus sur leur poste.

A l'issue du mouvement, il reste donc 6 postes vacants EDA en Ardèche, 7 en Isère, aucun poste vacant dans la Drôme, 1 poste vacant en Savoie, 5 en Haute-savoie. Par ailleurs, à l'issue de la CAPN du 13 juin, 2 candidats ont obtenu leur détachement sur un poste de psy EN EDA dans l'académie et se verront proposer un poste vacant à titre provisoire pour l'année.

Un GT intercatégoriel consacré au bilan du mouvement sera organisé à l'automne

2019 par le rectorat. Les élues du SE UNSA y participeront pour proposer des améliorations. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.

**Pour le SE UNSA/SNP : Cécile HOZENAT**